

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N° 17/2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 13/02/2012	L'an deux mil douze le vingt trois février à dix neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 17/02/2012	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 27</i>	<i>Présents :</i> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUH Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, MORASCETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel. <i>Excusé :</i> PAGNOT Pascal a donné procuration à MOUHOT Marcel.
OBJET : <i>Travaux de réfection étanchéité et isolation de la toiture terrasse du bâtiment de l'Ecole Primaire Champerriet</i>	Madame Agnès TRAVERSIER est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- S'engage à réaliser et à financer les travaux de réfection étanchéité et isolation de la toiture terrasse du bâtiment de l'Ecole Primaire Champerriet, Grande Rue à BAVANS (25550), dont le montant de l'opération s'élève à 46 000 € HT (55 016 € TTC).
- Se prononce sur le plan de financement suivant :
 - Subvention du Conseil Général : 13 800 € HT
 - Fonds libres : 32 200 € HT, (41 216 € TTC)
- Sollicite l'aide financière du Conseil Général
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de la subvention
- S'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 23/02/12
Publiée le 23/02/12
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire